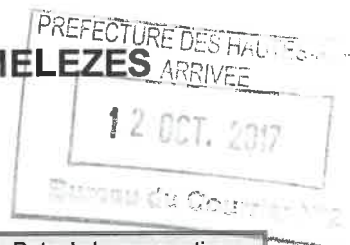


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**



\*\*\*\*\*

**Séance du 28 septembre 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 7

Date de la convocation  
20.09.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
20.09.2017

Numéro de délibération : 46-2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet** : Convention relative à la transmission des données de l'état civil et/ou des avis électoraux par internet à l'INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E.) est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément à l'article 6 du décret 47-834 du 13 mai 1947. Ce répertoire est mis à jour quotidiennement grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et/ou aux avis électoraux adressés à l'Insee par les communes.

Les modalités d'envoi des bulletins d'état civil et/ou avis électoraux à l'Insee par les communes sont définies par le décret 82-103 du 22 janvier 1982 modifié par le décret 98-92 du 18 février 1998. Ces informations étaient, jusqu'à ce jour, envoyées par voie postale.

Dans le cadre d'une généralisation de la dématérialisation des procédures, il est désormais possible d'effectuer automatiquement et gratuitement les envois quotidiens de ces bulletins par Internet via le Système de Dépôt de Fichier Intégré (SDFI) fourni par l'Insee et sécurisé.

Il convient de signer une convention définissant les modalités et conditions de dématérialisation des échanges entre la commune et l'Insee pour la transmission de l'ensemble des données de l'état civil et des avis électoraux par internet.

VU le décret 82-103 du 22 janvier 1982 relatif au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) tenu par l'Insee,

VU l'article L.37 du code électoral sur la gestion du fichier général des électeurs et électrices par l'Insee,

VU l'article R.20 du code électoral relatif aux envois à l'Insee des avis d'inscription ou de radiation sur la liste électorale de la commune,

**CONSIDERANT** la possibilité de transmettre électroniquement à l'Insee les données de l'état civil et des avis électoraux par Internet.

**Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la transmission des données de l'état civil et/ou aux avis électoraux.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

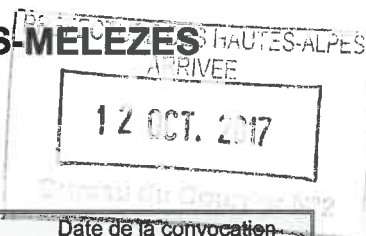
*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES HAUTES-ALPES**

\*\*\*\*\*  
**Séance du 28 septembre 2017**



<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 20.09.2017 Date d'affichage de la présente délibération 20.09.2017
Numéro de délibération : 47-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Subventions octroyées aux divers organismes et associations :  
Année 2017 (suite)**

Sur proposition de son Président et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des subventions octroyées aux divers organismes et associations qui en ont fait la demande au titre de l'année **2017**, les crédits nécessaires étant inscrits au compte 6574 du budget primitif :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>Montant de la subvention demandée en 2017</b>
Subventions déjà attribuées	14130
Don du sang	50
<b>TOTAL</b>	<b>14 180 €</b>

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*  
**Séance du 28 septembre 2017**



**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 7

Date de la convocation  
20.09.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
20.09.2017

Numéro de délibération : 48-2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Convention de mise à disposition de l'écran publicitaire**

Vu l'acquisition d'un écran publicitaire communal.

Vu la demande de l'association ADL pour diffuser des encarts publicitaires sur l'écran.

Vu l'accord de principe du conseil municipal en date du 19 juin 2017.

Monsieur le Président rappelle que cette association a pour but d'apporter une dynamique dans les domaines du tourisme, de la culture, du sport, du social et de l'économie sur la commune de St-Léger-Les-Mélèzes.

Monsieur le président propose de conventionner avec l'association.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- DECIDE de mettre à disposition de l'association ADL l'écran publicitaire de ST LEGER LES MELEZES selon les modalités définies dans la présente convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents subséquents.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALLEMAND*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 28 septembre 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 7

Date de la convocation  
20.09.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
20.09.2017

Numéro de délibération : 49-2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Vente de bois de chauffage**

Monsieur le Président rappelle au conseil municipal la coupe de bois relevant du Régime Forestier qui a été effectuée courant juin en forêt communale.

Il indique que l'agent de l'Office National des Forêts en charge du dossier a proposé de vendre les chutes de bois issues de cette coupe comme bois de chauffage pour les particuliers habitants de la commune conformément à la délibération du 23 mars 2017.

Des lots seront identifiés et une visite sur le terrain sera proposée aux intéressés. A l'issue de cette visite, ces derniers pourront s'inscrire en mairie avant une date limite. Les lots seront ensuite attribués par tirage au sort.

**Toute inscription vaudra acceptation du lot quel que soit son positionnement géographique au moment du tirage au sort.** Si une personne refusait le lot qui lui a été attribué, elle se verrait interdire le bénéfice de bois de chauffage pendant 2 ans et resterait redevable du montant de vente du lot.

Il est ainsi proposé de vendre ce bois coupé au prix de 15 € le lot.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de bois de chauffage communal aux particuliers habitants de la commune
- FIXE à 15 € le tarif du lot de bois de chauffage
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents subséquents.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*

Séance du 28 septembre 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 20.09.2017 Date d'affichage de la présente délibération 20.09.2017
Numéro de délibération : 50-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET** : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Le Président, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (*besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants*).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juin 2014,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison de l'ancienneté de Mme HOUDOT Géraldine occupant les fonctions d'agent d'accueil du musée communal.

**Le Président propose à l'assemblée,**

**- la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps partiel à raison de 28 heures hebdomadaires.**

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à **compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017,**

Filière : Culturelle,

Cadre d'emploi : Adjoint du Patrimoine,

Grade : Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe:

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- de créer un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps partiel à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi.

**Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALBEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



23 OCT. 2017

Bureau du Courrier n° 1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*

Séance du 28 septembre 2017

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 7

Date de la convocation  
20.09.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
20.09.2017

Numéro de délibération : 51-2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet** : Budget Communal : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007 à 2013

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de ST JEAN ST NICOLAS a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la commune de ST LEGER LES MELEZES sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumises à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent à :

**Budget Communal : 2 415 €**

A l'appui de ses demandes et avec le concours des services ordonnateurs, le Receveur fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

Monsieur le Président demande de bien vouloir se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Exercice 2012 :	objet Encarts publicitaire	Montant	55,00 €
Exercice 2013 :	objet Secours sur pistes et droits de place	Montant	400,00 €

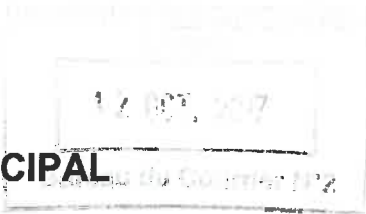
- **DIT** que le montant total des titres de recettes à admettre en non-valeur s'élève à 455 euros.
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 654 du budget communal pour l'exercice en cours de la commune.
- **SOUHAITE** que Monsieur le Trésorier persévère dans la mise en recouvrement des titres correspondants aux 1 960 euros restants (notamment auprès des collectivités et des associations).

Ainsi Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,  
Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 28 septembre 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	20.09.2017
En Exercice : 11	Date d'affichage
Ayant pris part	de la présente délibération
à la délibération : 7	20.09.2017
Numéro de délibération : 52-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET : Décision modificative n°2 adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D 60631 : Fournitures d'entretien		2 000.00 €		
D 6064 : Fournitures administratives		2 300.00 €		
D 615231 : Voirie		12 450.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>16 750.00 €</b>		
D 657341 : Subv. aux communes du GFP		1 250.00 €		
D 6574 : Subv. fonct. pers. droit privé		0.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 250.00 €</b>		
D 67442 : Subv. aux SPC, régies dot.		0.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>0.00 €</b>		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				3 000.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>				<b>3 000.00 €</b>
R 70688 : Autres prestations de services				10 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>10 000.00 €</b>
R 758 : Prod. divers de gest <sup>n</sup> courante				5 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>				<b>5 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>18 000.00 €</b>		<b>18 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 202-364 : PLAN LOCAL D'URBANISME		0.00 €		
D 2031-397 : ETUDE PROGRAM RENOVATION VV		9 500.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>9 500.00 €</b>		
D 2138-393 : LOCAUX L'ECUREUIL ENCHERES 20		0.00 €		
D 2151-396 : REFECTION ROUTE LIBOUZE		500.00 €		
D 2183-383 : ECRAN LED		1 500.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>2 000.00 €</b>		
R 1318-397 : ETUDE PROGRAM RENOVATION VV				11 500.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>11 500.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>11 500.00 €</b>		<b>11 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>29 500.00 €</b>		<b>29 500.00 €</b>

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
 Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
**Philippe ALLEMAND**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
 et publication ou notification du.....





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*

Séance du 28 septembre 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 20.09.2017 Date d'affichage de la présente délibération 20.09.2017
Numéro de délibération : 53-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLEMAND Philippe, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**OBJET** : Décision modificative

Monsieur le Président indique que la clôture des comptes de la régie Champsaur 3 Gliss fait apparaître un déficit pour la saison 2016. La commune de St-Léger-Les-Mélèzes est sollicitée à hauteur de 141 500 €uros par le Syndicat Mixte. Monsieur le Président propose au conseil municipal la décision modificative suivante sur son budget :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 615231 : Voie	141 500,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>141 500,00 €</b>			
D 67442 : Subv. aux SPIC régies dot.		141 500,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>141 500,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>141 500,00 €</b>	<b>141 500,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre** : Théo VINCENT, J-F MICHEL, Audrey MAUPETIT – **Pour** : Philippe ALLEMAND, Bernard GARCIN – **Abstention** : Sophie BOUNOUS, Martine SALSANO) :

- **RAPPELLE** qu'une modification des statuts avait été demandée auprès du Syndicat Mixte et qu'à ce jour aucune réponse n'a été apportée.
- **S'OPPOSE** à cette modification de crédits sur son budget 2017.

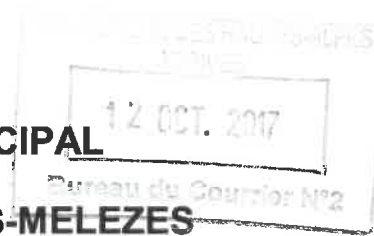
Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint,  
Philippe ALLEMAND



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES



\*\*\*\*\*

Séance du 28 septembre 2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 20.09.2017 Date d'affichage de la présente délibération 20.09.2017
Numéro de délibération : 54-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 05 pour des travaux de réfection de voirie rurale**

Monsieur le Président rappelle que suite aux importants travaux d'agrandissement de la réserve collinaire en 2014, la route de Libouze a été fortement détériorée par le passage répété des engins de chantier et des camions chargés. En 2017, une première partie de la route a été rénovée.

Monsieur le Président indique qu'il convient de prévoir la réfection de la deuxième tranche de la route l'année prochaine et propose de solliciter le Conseil Départemental 05 en vue de l'obtention d'une subvention de voirie rurale la plus élevée possible en 2018.

Le montant des travaux estimés est de **25 800.00 € HT**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- approuve l'exposé de son Président,
- sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental 05 pour des travaux de réfection de la voirie rurale,
- s'engage à prendre en autofinancement les dépenses restant à la charge de la commune.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Président,*  
*Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

\*\*\*\*\*

**Séance du 28 septembre 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 7	Date de la convocation 20.09.2017 Date d'affichage de la présente délibération 20.09.2017
Numéro de délibération : 55-2017	

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet : Choix du bureau d'études pour l'étude de programmation pour la réhabilitation énergétique et la requalification architecturale du VVF Villages**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des bâtiments abritant le VVF Villages et la nécessité de réaliser une étude de programmation des travaux. Ce projet s'inscrit dans une démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine communal.

La commune s'oriente vers une démarche de "territoire à énergie positive" puisqu'elle a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national "TERRITOIRES A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE" (TEPCV).

Le dossier de consultation, réalisé en collaboration avec le CAUE et le Conseiller en Energie Partagé de l'Agence IT05, a été mis en ligne le 28 juillet 2017.

Un seul bureau d'études a déposé sa proposition financière accompagnée des pièces réglementaires pour le 21 août 2017 à 12 h dernier délai. Celui-ci a été auditionné le 30 août 2017.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des marchés publics et notamment ses articles 26 et 28 ;

**Vu** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, et notamment son article 8 ;

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offre,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition financière du Bureau d'étude IN-STRADA situé à Marseille (BdR) pour l'étude de programmation pour la réhabilitation énergétique et la requalification architecturale du VVF Villages pour un

montant de 53 000 € HT (tranche ferme 28 750.00, + tranche optionnelle 24 250.00) soit, au taux de TVA en vigueur : 63 600 € TTC ;

La Tranche ferme comprend :

- \* diagnostic faisabilité
- \* préprogramme (étude de faisabilité de plusieurs scénarios)
- \* réalisation du scénario retenu

La Tranche optionnelle comprend :

- \* assistance à maîtrise d'ouvrage
  - AUTORISE Monsieur le Président à signer la lettre de commande ainsi que les avenants éventuels à ce marché et toutes les pièces administratives ou comptables inhérentes à ce dossier
  - DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017 - article 2031-397.

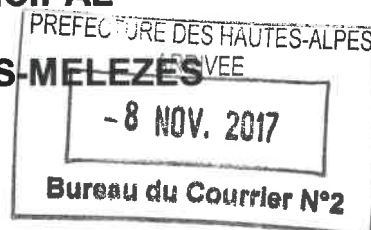
Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Président,*  
*Philippe ALBEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES



\*\*\*\*\*

Séance du 28 septembre 2017

**NOMBRE DE MEMBRÉS**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En Exercice : 11  
Ayant pris part  
à la délibération : 7

Date de la convocation  
20.09.2017  
Date d'affichage  
de la présente délibération  
20.09.2017

Numéro de délibération : 56-2017

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **ALLEMAND Philippe**, Premier adjoint.

**Présents** : - M. ALLEMAND Philippe - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

**Absents** : - M. MARTINEZ Gérald empêché - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre (a donné procuration à Bernard GARCIN)

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet** : Acquisition de parcelles dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade, de l'espace public devant les commerces avec diversification des activités

Monsieur le Maire empêché, Philippe ALLEMAND, Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'esplanade, de l'espace public devant les commerces avec diversification des activités, il convient d'acquérir une partie de la parcelle privée ZD 264 appartenant aux copropriétés des Mélèzes A et B.

Monsieur le Premier Adjoint indique que les copropriétaires réunis en assemblée générale les 26 août 2017 (Mélèzes A) et 16 septembre 2017 (Mélèzes B) ont validé la cession de cette partie de parcelle d'une contenance de 447 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique en contrepartie la commune s'engage à ne pas créer de voirie sur les emplacements cédés par les copropriétaires, à procéder à la réfection du revêtement de cette partie et à son entretien. Des emplacements « arrêt minute » seront installés en face de l'escalier de desserte des bâtiments Les Mélèzes.

**Après délibération, le Conseil Municipal considérant l'exposé ci-dessus, à l'unanimité :**

- accepte la proposition des copropriétaires des Mélèzes A et B concernant l'acquisition du terrain sus-indiqué moyennant la somme symbolique de 1 € en contrepartie du revêtement et de l'entretien de la partie cédée et de la création d'arrêt minute.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,
- désigne, à cet effet, l'étude de Maître JANCART, notaire à St-Bonnet, pour l'accomplissement de cette formalité dont les honoraires inhérents seront à la charge de la Commune,
- demander l'application de l'article 1042 du code général des impôts,
- donne tous pouvoirs au Maire pour agir au nom de la Commune.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

*Le Premier Adjoint,*  
*Philippe ALLEMAND*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....  
et publication ou notification du.....